L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien .... $12 } payable d'avance
Trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 14 JUILLET 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON

Les attaques des nègres et gens de couleur contre les blancs deviennent si fréquentes depuis quelques temps, et leur conduite est si peu en harmonie avec les devoirs que nos lois leur imposent, qu'il est de la plus haute importance d'aviser, sans retard, aux moyens d'arrêter les progrès du mal pendant qu'il en est temps encore. Mais en attendant le résultat de l'investigation que les autorités doivent ordonner dans l'intérêt public, qu'il nous soit permis de présenter quelques courtes observations à cet égard.

Il n'est malheureusement que trop vrai que beaucoup de personnes de couleur ne traitent pas les blancs avec déférence et le respect convenables et qu'elles considèrent les lois qui les concernent comme une lettre morte. On ne saurait se dissimuler non plus que l'excessive tolérance des magistrats et des citoyens à leur égard ne les enhardissent de plus en plus. Cependant il serait injuste de ne pas reconnaître qu'il y a d'honorables exceptions; et peut être trouvera-t-on, en y regardant de près, que les plus coupables sont des étrangers qui ne se sont introduits parmi nous qu'en violation de nos lois.

Cet état de choses fait doublement regretter que le projet de loi présenté à la dernière session par l'honorable M. Claiborne soit demeuré dans les cartons de la chambre. Espérons du moins qu'à la prochaine session on réparera le temps perdu en présentant un bill complet sur la matière, et que nos législateurs donneront à ce sujet important toute l'attention qu'il mérite.

Cour du Recorder de la Première Municipalité.

Hier, ont comparu devant le recorder, plusieurs individus accusés d'avoir tenu des maisons de jeu. Ils ont été renvoyés de la plainte, à l'exception de MM. L. Pavy et Jules Moreau, qui ont à fournir chacun un cautionnement de $500 pour comparaître devant la Cour Criminelle.

Examen de Salomon Kohn, Geo Wiel et 11 autres personnes impliquées dans la rixe qui a eu lieu dimanche dernier à Carrollton.

La cour s'est assemblée hier, à 5 heures, dans la ville de Lafayette, sous la présidence du juge Elliot, pour examiner les personnes qui ont pris part à la rixe qui a eu lieu à Carrollton, et dans laquelle M. T[illegible] a été tué. Cet examen a duré jusqu'à 7 heures.

Après avoir entendu les témoignages, le juge a prononcé que Salomon Kohn et George Wiel aient à comparaître le quatrième lundi de juillet, pardevant la Cour Criminelle. Kohn a fourni le cautionnement de $1000 exigé par la Cour, Wiel n'a pas été admis à donner caution.

L'examen des autres accusés sera continué ce matin à neuf heures.

MAIRIE DE LAFAYETTE.

Examen de Leonardi accusé d'avoir mis le feu à sa fabrique de savon à Lafayette.

Thomas Doughty dépose avoir vu dimanche matin à sept heures, une assez grande quantité de bois empilé et en feu à une distance d'environ dix pieds du fourneau et sur la pile beaucoup de menu bois. Il n'y avait point de feu au fourneau en ce moment.

J. H. McDaniel n'a pas vu de feu dans le fourneau.

Goddard a vu du bois empilé et tout près de ce bois des chandelles. Il a été la seconde personne arrivée sur les lieux et son opinion est que le feu ne pouvait pas provenir du fourneau.

Knettles dépose que Leonardi a fait assurer son établissement le 28 juin pour 10,000, à la compagnie d'Assurance des Pompiers.

Daniel Young a vu l'accusé dimanche à deux heures du soir au coin des rues St. Louis et Royale. Il paraissait très inquiet et dit qu'il craignait qu'on ne l'accusât d'avoir incendié son établissement, et qu'en cas d'arrestation il allait s'occuper de trouver une caution, quoique la chose lui parût bien difficile.

Hammond a vu l'accusé allant en ville après du marché Ste. Marie, vingt minutes avant que le feu ne se déclarât.

Jones dit que le feu ne pouvait pas se communiquer du fourneau parce que le sol était briqueté.

Les témoins entendus, le maire déclare que la conduite du prisonnier lui paraissant très suspecte, il croyait devoir l'envoyer à la Cour Criminelle. M. C. K. Johnson était chargé de la défense de l'accusé.

En transmettant au Congrès un grand nombre de pétitions demandant une loi générale sur les faillites le Président Tyler recommande la passation d'une loi favorable au vœu des pétitionnaires qu'il croit aussi conforme au vœu de la majorité des citoyens de tous les Etats.

Extrait de la correspondance du *Charleston Courier.*
Washington, 5 juillet.

Le général W. Scott nommé major général des Etats Unis en remplacement du général Macomb, est en ce moment à Washington. Il y a des personnes qui supposent que le général Gaines refusera de lui obéir. Mais on doit se rappeler que le comité de réformes qui doit faire son rapport à la prochaine session régulière, proposera de supprimer la place de major général.

Nous apprenons par des lettres particulières que la décision de la Cour de New-York sera contraire à la libération de McLeod, mais on ne s'occupera pas quant à présent de la question de savoir s'il est suffisamment prouvé qu'il ait agi sur l'autorité du gouvernement Britannique.

L'opposition a fait de cette affaire une question de parti. La dernière administration est demeurée inactive pendant quatre ans, elle a couvert le feu tant qu'elle l'a pu, tant qu'elle a été au pouvoir et puis elle a crié au feu en quittant les affaires. Et maintenant elle accuse la nouvelle administration de manque de patriotisme! Il n'y a pas à discuter sur l'honnêteté de cette conduite.

La libération de McLeod opérée, il sera du devoir de la nouvelle administration d'exiger réparation du gouvernement Anglais ou sinon de faire la guerre. Et c'est son intention; aussi croyons-nous que tout Américain ayant à cœur l'honneur de son pays, doit s'abstenir d'embarrasser par une opposition intempestive la marche du pouvoir. Le congrès ne siège pas aujourd'hui.

On lit dans la *Gazette* de Pensacola du 10:

La frégate des Etats-Unis *Macedonian* et la corvette *Warren* sont parties le 4, allant à Boston.

Le steamer *Acadia* est parti de Halifax le 18, à cinq heures du soir avec soixante-dix passagers pour Liverpool.

Par une de ces funestes imprudences contre lesquelles ne sauraient assez se prémunir ceux qui touchent des armes à feu un M. John H. Thomas a tué Madame Ketchum, sa propre sœur, à Newark, Ohio.

EXTERIEUR.
EUROPE.
ARRIVEE DU BRITANNIA

Le *Britannia* n'a pas été remplacé par l'*Achilles* comme on l'avait pensé d'abord; les avaries éprouvées par ce navire en entrant à Halifax étaient trop peu considérables pour le retenir à Liverpool: il est donc parti au jour fixé, c'est à dire le 19 juin, et le 3 juillet il était à Boston. Les nouvelles que nous devons à cet arrivage sont surtout importantes en ce qui concerne l'Angleterre.

ANGLETERRE.

Parlement.—La lutte entre le ministère et l'opposition s'est continuée avec une remarquable ardeur de part et d'autre. La motion de Sir Robert Peel qui déclarait que le ministère actuel ne possédait pas la confiance de la Chambre, a été discutée jusqu'au 5 juin, puis elle a été mise aux voix et elle a été adoptée à une voix de majorité. Le ministère a donc éprouvé encore une nouvelle défaite; mais on sait qu'il y était préparé et que sa ligne de conduite était tracée d'avance. Il ne s'en est pas départi; bien que la motion de sir Robert Peel fût formelle, bien qu'elle déclarât le maintien du ministère en contradiction avec l'esprit de la constitution, le ministère n'a pas faibli, n'a pas un instant hésité. A peine le vote de la Chambre eut-il été annoncé et eut-il été accueilli par les acclamations de l'opposition, que lord John Russell se leva et annonça que le ministère prendrait quarante huit heures pour délibérer sur la conduite qu'il avait à tenir. Ce délai expiré, il se présenta de nouveau à la Chambre et déclara qu'il demanderait à la Reine de prononcer la dissolution du Parlement. Sir Robert Peel qui comptait faire succéder à sa première attaque une proposition pour refuser les subsides nécessaires, y a renoncé pour attendre l'effet de cette démarche. Il n'existe presque point de doute sur le résultat: la Reine consentira à la dissolution. Aussi toute l'Angleterre est dans ce moment dans un état d'excitation très vive: de tous côtés on se prépare aux élections, le ministère a grand espoir qu'elles lui seront favorables et que le nouveau parlement lui donnera la majorité que lui a refusée celui qui siège encore. Cette crise absorbe complètement toutes les pensées, et tout disparaît devant le vif intérêt qu'y prennent les deux partis.

Londres, 18 juin 1841.—Telle est en ce moment la situation des choses: le Parlement n'est pas encore dissous parce qu'il faut le temps nécessaire pour terminer la besogne courante; mais on attend de jour en jour la dissolution. Le pays cependant est profondément remué par les préparatifs électoraux. Au milieu de l'excitation qui règne partout, on peut citer ce qui se passe à Londres. Une demande signée par plus de 5000 personnes, a été adressée à lord John Russell pour le supplier de se porter comme candidat aux prochaines élections. Le noble Lord a accepté; il s'est rendu à la Taverne de Londres où il a été reçu par une foule animée du plus vif enthousiasme. On ne doute pas de sa réélection. Les trois autres candidats whigs paraissent également assurés du succès, et l'opposition n'a aucune chance pour lutter dans la capitale. Il en est de même sur beaucoup d'autres points, surtout dans le voisinage de Londres. Parmi les candidats on cite le frère du ministre président de la Grande Bretagne aux Etats-Unis, le colonel Fox. L'avenir du ministère actuel est donc assez brillant, comme vous le voyez; il triomphera, et il n'y a plus qu'une seule question, celle de savoir si son triomphe sera assez complet pour anéantir entièrement les espérances que peut conserver le parti tory.

Nouvelles diverses.—On parle de quelques modifications [illegible] Sir George Grey remplacerait comme secrétaire de la guerre M. Macaulay [illegible] on réserve une ambassade. Lord Morpeth deviendrait secrétaire de l'intérieur, et M. E. J. Stanley, premier secrétaire pour l'Irlande. On assure aussi que lord Normanby doit succéder à lord Granville dans l'ambassade de France.

—Sir David Wilkie l'un des plus célèbres peintres de l'Angleterre est mort le 1er. Juin à Gibraltar. Il revenait d'Egypte où il était allé étudier les antiquités; il a eu pendant son séjour dans ce pays de fréquentes entrevues avec Mehemet Ali dont il a fait un fort beau portrait.

—Le Caledonia, parti le 1er juin de Boston, était arrivé à Liverpool le 14 dans la soirée. Le Britannia lui même, malgré le léger accident éprouvé au commencement de son voyage, a fait une belle traversée.

—La lutte qui a eu lieu dans le parlement, n'empêche pas les chefs de parti de se livrer à des préoccupations moins sérieuses. Lord John Russell doit épouser prochainement lady Fanny Elliot, seconde fille du comte et de la comtesse de Minto. Le mariage aura lieu à la fin de la saison. Le noble lord a 59 ans; il est veuf de Lady Ribblesdale qu'il épousa en 1835 et qui est morte en 1838, lui laissant un fils et une fille. Lady Fanny Elliot est agée de 26 ans.

—La fille aînée de sir Robert Peel est fiancée au Vicomte de Villiers, fils aîné du comte et de la comtesse de Jersey.

—Le théâtre d'Astley à Londres a été détruit le 8 juin par un incendie. On estime à £30,000 la perte totale; les assurances sont loin de s'élever à cette somme.

Chine.—Sir Henry Pottinger est parti pour Canton, afin d'y remplacer le capitaine Elliot; on assure que les instructions qu'il a reçues sont de la nature la plus belliqueuse. Du reste aucune nouvelle n'est venue de ce pays.

FRANCE.

La chambre des Pairs a voté le 2 juin la loi des crédits supplémentaires pour 1841.

—La loi sur le recrutement de l'armée n'a pas réussi complètement à la Chambre des Pairs; et le maréchal Soult par suite de cet échec partiel a cru devoir offrir sa démission: mais elle a été refusée, et le maréchal reste au ministère. Cet épisode a causé quelque sensation dans Paris, mais cette sensation n'a été que passagère. Le maintien du maréchal Soult au ministère de la guerre est considéré comme un triomphe remporté sur le comte Molé, le duc d'Orléans et la Chambre des Pairs.

—Une discussion à propos d'Alger s'est engagée entre les journaux de France et ceux d'Angleterre. Quelques-uns parmi ces derniers continuent d'affirmer que le gouvernement français a pris des engagements pour la cession des conquêtes françaises en Afrique. Ils prétendent qu'un nouveau ministère pourrait exiger l'accomplissement de ces promesses; mais ces prétensions sont trop absurdes pour qu'on y accorde une sérieuse attention.

—M. Lorenzo Draper, Consul des Etats Unis à Paris, a reçu le 9 juin son *exequatur* du Roi des Français. Le Consul de la République du Texas au Havre, M. Paravey, a été également reconnu en cette qualité.

Le *Temps* et le *Commerce* du 15 juin annoncent que le gouvernement autrichien a conclu un emprunt de 159,000,000 de florins avec MM. Hope & Rothschild. A la Bourse, on a assuré que cet emprunt n'était que de 60,000,000. Quoiqu'il en soit le Baron Salomon de Rothschild qui était à Francfort, est parti pour Vienne et ce voyage se rattache, dit-on, à l'emprunt ci-dessus.

—La *Gazette de France* du 16 juin affirme de nouveau qu'un traité pour le partage de l'empire Ottoman a été conclu entre les quatre grandes puissances. La Grande Bretagne doit avoir l'Egypte, la Russie Constantinople, l'Autriche, les provinces qui bordent le Danube et la Prusse par compensation s'aggrandira de la Saxe, d'une partie de la Pologne et du Hanovre. Pour assurer ce partage, les quatre grandes puissances consentent à laisser à la France la tranquille possession de ses conquêtes en Afrique. Le *National*, prenant au sérieux la nouvelle donnée par la Gazette de France, demande comment il se fait que M. Guizot ne songe pas à démentir des assertions qui inquiètent l'esprit public. "L'Empire Ottoman, dit le National tombe en ruines. L'insurrection achève l'œuvre commencée par le traité de juillet. Il est impossible qu'une pareille situation ait échappé à l'attention des acheteurs de la convention de Londres, et il est improbable encore que la Russie n'ait point prévu une éventualité qu'elle a préparée avec tant de soin. Si ces bruits ne sont pas fondés, comment se fait-il que le protocole de Londres ne soit pas encore signé? M. Guizot avait cependant annoncé, avec la plus imperturbable assurance, pendant la discussion sur les fonds secrets, qu'il était certain de pouvoir soumettre à la Chambre le résultat des négociations. Voici cependant que la session approche et il n'en a pas encore été dit un mot."

ALGER—Le Moniteur contient une dépêche du général Bugeaud, datée de Mostaganem, laquelle rend compte des dernières opérations militaires qui ont eu lieu dans l'intérieur de l'Afrique. Voici cette dépêche:

Mostaganem, 4 juin 1841.

Le Gouverneur Général des possessions françaises du Nord de l'Afrique au ministre de la guerre.

Après une marche pénible de huit jours et quelques légères escarmouches avec les Arabes sur nos flancs et nos derrières, esquelles ont toutes été à notre avantage, le 25 mai, après un engagement qui fait beaucoup d'honneur aux Zouaves, la colonne s'empara de Tekedempt, où elle ne trouva point d'habitans, nous renversâmes le fort, la ville; la ville qui commençait à acquérir de l'importance fut démolie ou détruite. De Tekedempt à Mascara où nous arrivâmes le 30 nous fûmes continuellement environnés par l'armée de l'Emir, qui se tenait à distance et évitait tout engagement. Nous la mîmes en fuite à Fortassa et devant Mascara. Le 1er. juin, nous quittâmes Mascara, en y laissant trois bataillons, avec des provisions pour cinquante jours. Dans le défilé d'Akbel Kredda, notre arrière garde fut vivement attaquée par cinq ou six mille Arabes; les trois bataillons dont elle était composée, sous le commandement du général Levasseur, et auxquels il nous était impossible de porter du secours à cause de la disposition du terrain, ont déployé la plus grande fermeté. Dans cette attaque l'ennemi perdit environ trois à quatre cents hommes, tandis que notre arrière garde n'eut que dix morts et cinquante-quatre blessés. Après cette heureuse expédition, la colonne est rentrée à Mostaganem le 3 juin, n'ayant à regretter que vingt hommes tués, quatre vingt deux blessés et environ cent cinquante malades. J'ai de grands éloges à donner à la fermeté du corps d'expédition. La cavalerie avait emporté des provisions pour quatorze jours de marche, et elle ne les a déposé que lorsqu'il a fallu combattre. Le duc de Nemours est en bonne santé. Nous préparons en ce moment nos convois, et nous espérons pouvoir nous mettre en marche le 7 ou le 8 pour agir en avant de Mascara et probablement nous emparer de Saida, fort dont la construction est au moins aussi redoutable que celle de Tekedempt.

ESPAGNE.

La santé de la jeune Reine donne d'assez sérieuses inquiétudes, rien n'a encore été décidé au sujet de la tutelle royale. La gêne financière du gouvernement est toujours la même.

Madrid, 8 juin 1841.—Le comité des cortès, nommé pour faire un rapport sur la tutelle de la jeune Reine et de l'Infante sa sœur, a eu hier une entrevue avec les ministres immédiatement après la séance. On attend donc le rapport de jour en jour. L'approche de la discussion sur ce point important a mis en mouvement tous ceux qui y ont quelqu'intérêt. On s'attend à d'assez grandes difficultés; mais il sera temps de les discuter quand le rapport aura été présenté. Le *Correo* demande que la tutelle soit donnée à Don Francisco, oncle de la jeune Reine, mais il ne rallierа pas à ce choix beaucoup de partisans.

Avant hier soir les capitalistes et les actionnaires de la Banque auxquels le gouvernement avait demandé une avance de soixante dix millions de réaux, ont présenté leur réponse. Elle est loin d'être favorable. Au lieu de se rendre aux désirs du ministre des finances, ils ont indiqué les moyens de payer ce qui leur est dû à eux mêmes: ils veulent qu'on leur abandonne la taxe, nommé *frutos civiles*, espèce d'impôt foncier qui produit annuellement quinze millions et le revenu des droits sur le sel. Quant aux avances qu'on leur demande, ils n'en ont pas dit un mot. C'est du reste la seule réponse à laquelle doive s'attendre un ministre soupçonné de vouloir opérer des réformes positives dans le système administratif et financier du pays.

La jeune Reine, sa sœur et le Régent doivent se rendre le mois prochain à la Granja. Les médecins ont conseillé à Sa Majesté d'y passer une partie de l'été. Les craintes qu'on a conçues sur la santé de la jeune Reine, ne sont point justifiées par son air et la vie qu'elle mène; elle assistait, il y a quelques jours, à une représentation du théâtre de Santa Cruz.

—La Chambre des Députés, où le déplorable état où se trouve le palais législatif, a résolu de tenir ses séances provisoirement dans la salle du théâtre del Oriente.

—On pensait que le ministère présenterait aux Cortès un projet de loi sur les municipalités; mais il paraît qu'il a laissé ce jour à un comité de la Chambre composé presqu'entièrement de membres appartenant aux *Unitairiens*.

ALLEMAGNE.

Le London Chronicle du 17, publie une adresse que la ville de Breslau a présentée à la diète provinciale de Silesie, pour la supplier de demander au roi de Prusse une constitution représentative. Le roi de Prusse mécontent de cette requête a refusé publiquement d'accéder à l'invitation que lui a faite, la magistrature de Breslau de le recevoir dans cette ville pendant les grandes revues de Leignitz, où devaient se trouver 40,000 hommes et 100 pièces d'artillerie.

ORIENT.

Le *Times* de Londres publie une note des représentans des quatre grandes puissances en réponse à une communication de la Porte, demandant l'opinion de ces représentants au sujet du firman qui doit conférer à Mehemet Ali le gouvernement de l'Egypte. D'après cette note, il paraît que les représentans considèrent la question comme définitivement réglée et que Méhémet Ali n'a rien à faire qu'à accepter le firman tel qu'il est. Cette note du reste donne des explications sur trois points importans: l'hérédité, le tribut et les promotions militaires. Sur le premier point, elle décide que les gouverneurs de l'Egypte recevront l'investiture du sultan, mais qu'ils ne seront pas obligés de venir la recevoir à Constantinople: elle leur sera envoyée en Egypte. Quant au tribut, elle conseille de fixer une somme, dont l'importance pourra être changée plus tard; elle préfère ce mode à un droit proportionnel sur le revenu du pays. Les promotions militaires ne doivent pas faire naître de difficultés: elles doivent toutes rester à la disposition du souverain qui accordera à son délégué les pouvoirs qu'il jugera convenables ou que réclameront les besoins du service. Lord Palmerston semblait croire que le firman, conçu dans ces termes, serait la conclusion définitive des difficultés; mais bien des gens ne sont pas de la même opinion.

Les dernières nouvelles de Constantinople qui vont jusqu'au 26 mai annoncent que le firman n'a pas encore été expédié à Méhémet Ali. On attend les dépêches de Sheikh Effendi, qui est en ce moment auprès du Pacha.

Constantinople, 20 mai 1841.—Les nouvelles qui arrivent des provinces deviennent de jour en jour plus alarmantes. L'insurrection de la Bulgarie est le résultat d'une vaste conspiration tramée dans toutes les provinces européennes de l'Empire. Cette conspiration a éclaté prématurément par suite des actes de violence commis à Nissa par les Albaniens. La tranquillité est loin d'être rétablie. Les déserteurs Albaniens continuent à se rendre aux environs de Kostchouck, où ils commettent les plus grands excès. Les mêmes scènes ont eu lieu à Trébizonde; la population de cette ville qui se compose de Chrétiens, de Juifs et de Turcs l'a abandonnée en grande partie pour se rendre sur le [illegible] On lui permet aussi une escorte de [illegible] Des troubles ont aussi éclaté en Syrie; les montagnards ont repoussé les troupes turques envoyées contre eux. En Crète, l'insurrection est complète: les insurgés lèvent des recrues, distribuent des armes et excitent à la révolte les différentes îles de l'Archipel.

Le Patriarche Grec et le Logothète Nicolas Aristarchi ont été déposés par le Sultan. Le premier a été remplacé par Anthenos, évêque de Cysique, et le dernier par le beau frère du prince de Samos. Ces destitutions sont attribuées à l'influence de Lord Ponsonby, laquelle est loin d'avoir diminué depuis la chûte de Reshid Pacha. Le Sultan a nommé aussi trois anglais à des postes importans: Java Pacha a été créé Amiral, Jockmus a été chargé d'un commandement important et le Docteur Davy, de l'inspection des hôpitaux. Les Russes supportent avec une patience exemplaire ces preuves de la prépondérance de l'Angleterre à Constantinople.

Alexandrie, 20 mai 1841.—Les principaux marchands et banquiers de Londres ont adressé à Méhémet-Ali une adresse dans laquelle ils expriment leur sympathie pour sa hautesse. Elle a été reçue avec un véritable plaisir par le Pacha.

La peste continue toujours à faire des ravages: le terme moyen des décès est de douze à quinze par jour.

(communiqué)

Quelque déplacé qu'il soit pour moi de faire de la polémique, je dois au public qui m'honore chaque jour de nouvelles marques de sa confiance, de vaincre encore une fois toute répugnance pour réfuter le dernier communiqué de Mr. Blanchard, en ce qu'il est de nature à égarer l'opinion publique sur les faits du procès que nous avons ensemble, et à porter atteinte au crédit de ma maison de commerce. Il suffit de relater ce qui s'est passé entre nous au risque de se répéter.

En 1830 Mlle Herminie Benoit, aujourd'hui Mme. A. G. Blanchard, représentée alors par Mr. Nicholas Benoit, son père forma avec la maison Jonau Meyoyer & Co une société en commandite. La mise de fonds devait être de $10000, laquelle somme ne fut pas versée en espèces, mais en un billet hypothécaire appartenant à Mr. N. Benoit. Ce billet fut donné à la Banque des Marchands en nantissement d'une obligation souscrite par la maison Jonau, Meyoyer & Co. laquelle fut escomptée par cette Banque.

Mlle Benoit, par son contrat de mariage devant Mr. Pollock, en janvier 1839, porta en dot sa mise de fonds sus-relatée et l'on stipula que ces fonds allaient être retirés le plustôt possible de la société, qui cependant ne devait expirer qu'en 1er avril 1840. Des circonstances privées me forcèrent à faire un voyage en mai 1839, et Mr. Benoit père, de concert avec son gendre, Mr. A. G. Blanchard surprit la confiance de chargé d'affaires de la maison Jonau, Meyoyer & Co, en se faisant remettre par lui quatre traites de la valeur de $11,300 que ces messieurs firent assurer par hypothèque sur une de mes propriétés particulières, sous le prétexte de la faire négocier pour procurer de l'argent à la société et qu'on comptait était gênée.

Aussitôt ce stratagème accompli, ces messieurs déclarent au chargé d'affaires, qu'ils s'approprient ces valeurs pour se remplir de la mise de Mme. Blanchard.

A mon retour, novembre 1839, je trouvai les affaires de la maison Jonau, Meyoyer & Co. dans l'état le plus déplorable, son commerce paralysé, ses ressources épuisées et par suite son crédit anéanti. Cet état de choses était dû à ce retrait inqualifiable de ces $11,300 qui, versées au moment où elle en avait le plus besoin, dans les opérations de cette maison suffisaient à en rétablir l'équilibre. Je me mis à l'œuvre de toutes mes forces et parvins enfin à réhabiliter mon crédit, mais au moyen de grandes pertes. Force donc m'a été de demander compte à ces messieurs de tant de méfaits et j'intentai une action contre eux à la Cour de Paroisse, qui faisant droit à ma réclamation, les condamna à me restituer ces traites, qu'ils avaient déclaré sous serment n'être plus en leur possession, ou à m'en payer le montant $11,300.

Les traites échues, au tiers porteur Sieur M. Thos. Fellows de présenta, obtint un ordre de saisie et de vente contre moi pour me les faire payer. De là, injonction de ma part, et jugement de la Cour de District qui maintient l'injonction et ordonne, comme la Cour de Paroisse l'avait déjà ordonné, que les traites me soient restituées et déclare que M. Thos. Fellows n'en saurait être le porteur véritable quoiqu'il l'eût affirmé sous serment.

J'ai dit dans un précédent article. Que j'ai aussi intenté une action en dommages contre ces Messieurs, laquelle est encore pendante.

Tout ce que je viens de relater résulte de la teneur même des jugements qui sont intervenus entre ces messieurs et moi. Je n'avance donc rien qui ne soit basé sur l'évidence la plus pure.

Il résulte de ce qui précède que les quatre traites de $11,300 sont, dans l'opinion de la cour de paroisse et de la cour de district, ma propriété exclusive et doivent m'être rendues aussi ayant été obtenues *frauduleusement*, ("l'expression dont se sert la cour de district est tortuously & without consideration") Que l'action que j'ai intentée pour réclamer des dommages intérêts est encore pendante.

Et enfin que Mme Blanchard, loin de pouvoir réclamer de moi $11,300, a seulement un intérêt de $10,000 comme associé commanditaire de la maison de Jonau, Meyoyer & Co, ce qui est bien différent.

Je m'occupe maintenant de la liquidation de cette société dont les fonds sont dispersés entre les mains de beaucoup d'habitants. Jamais je n'ai refusé et jamais je ne refuserai de rendre un compte exact de cette liquidation. Mais il est clair que comme associé, Mme Blanchard ne peut réclamer de moi [illegible] qu'au fur et à mesure des collections que je ferai [illegible] qui ont des collections à faire dans ce moment à la compagnie en sa ville informant Mr Blanchard si c'est une opération facile pour une maison de commerce, de faire rentrer ses capitaux? Et Mme Blanchard aura à supporter sa part des mauvaises créances qu'a malheureusement, en certain nombre, cette maison ainsi que tant d'autres, et sa part des dépenses encourues par la société, alors qu'elle traînait une existence pénible et sans faire d'affaires par suite de la conduite de Mess. Benoit et Blanchard à son égard.

A. JONAU.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Barque Adeline & Eliza, Hersey, Boston, T. C. Twitchell
Goelette Cronilla, Renteria, Tampico, J. W. Zacharie & co
Alexander, Armstrong, Pensacola,
Charlotte, Petty, Pensacola, T. C. Twitchell

ARRIVES.

Bateau de remorque Star, Heaton, des Passes.
Navire Talma, Autray, de Bordeaux.
Barque Sarah Hand, Herrick, de Philadelphie
Goel. Mobile, Lewis, de Pensacole.
Steamer Robt. Fulton, Hooper, du Bayou Sarah.
" Sarah Bladen, Boggs, de Louisville.
" Commodore, Ellis, de Louisville.
" P. Milier, Faustan, de Yazoo City.

MEMORANDA.

Liverpool, 2 juin—Arrivés, Columbine, et Joseph Cleaner, tous deux de la Nlle. Orléans; 10, Agnes, Gilmore, dito; 8, Russell Glover, Howes, dito, Constantine, Wa[illegible], dito; Caledonia Brander, Malony, dito.

Hambourg, 3 juin, arrivé, Plato, [illegible], le de N. Orléans. Knapp, N. Orléans.

Gibraltar, 24 mai, arrivé, Henry Newell, Hasty, N. Orléans.

Bilbao, 30 mai, arrivé, Eufemia, Villabaso, Nouvelle Orléans.

Gottemberg, 4 juin, arrivés, Richmond, Andrews, N. O.; le 10, Gazelle, Dannebury.

Gênes, 30 mai, arrivé, Columbus, Askell, N. Orléans.

Brême, 4 juin, arrivé, Edinburg, Middleton, Nouvelle-Orléans.

Havre, 6 juin, arrivé, l'Astracan, N. Orléans.

Stockholm, 4 juin, arrivé, Adger, Bee, N Orléans; le 9, Leopard, Jordan, do.

Philadelphie, 8 juillet, arrivée, goelette Marmion, Smith, de la N. Orléans. Expédié, nav. Chester, Vandyke pour la N. Orléans.

☞Le navire OCEANA partira ce soir pour le Havre. Le sac aux lettres sera levé à 6 heures et envoyé à bord.
14 juil F. FERRET.

BREVETS—D'invention et de perfectionnement—Approbation de l'Académie Royale de Médecine de Paris—Fumigateur pectoral de J. Espic, pharmacien à Bordeaux, membre du conseil central de salubrité de la Gironde.

Les effets salutaires du Fumigateur dans les maladies des voies respiratoires, sous quelque forme qu'elles se présentent, sont constatés par plusieurs années d'expérience; il est le seul médicament véritablement pectoral, puisque lui seul porte en contact direct avec les organes souffrants de la poitrine. Il a une action spécifique dans les catarrhes, l'asthme, les affections nerveuses de la poitrine, du cœur, de l'estomac. Il guérit les migraines, il est d'une efficacité remarquable dans les douleurs dentaires. Il est le meilleur remède que l'on puisse employer dans les premières périodes de la phthisie laryngée et la phthisie pulmonaire.

Le Fumigateur pectoral, sous forme de cigarilles, se fume comme elles: il se délivre par boîtes cachetées et accompagnées d'une instruction.

Seul entrepositaire autorisé,
14 juil J. METGE, no. 190, rue Royale.

BORDEAUX, le 20 avril 1841.

Monsieur le Rédacteur du Journal, Nlle. Orléans.
Monsieur,

Monsieur Metge, pharmacien à la Nouvelle Orléans, étant le seul entrepositaire du Fumigateur Pectoral ou Cigarilles Pectorales dans lequel j'ai mis ma confiance, et le seul par conséquent que je reconnaisse pour la vente des Etats Unis, vous m'obligerez de vouloir bien le présenter comme tel dans les annonces qu'il vous donnera à insérer pour faire connaître ce nouveau médicament.

Veuillez agréer, Monsieur, les sincères salutations de votre dévoué,
J. ESPIC,
Propriétaire inventeur du Fumigateur Pectoral.

BANQUE D'ORLEANS,
Le 12 juillet 1841.

A UNE assemblée de la direction, tenue le premier du courant, A. C. Ainsworth a été élu caissier pro. temp. en remplacement de J. B. Hullen, qui a résigné.
Par ordre de la Direction,
14 juillet A. C. AINSWORTH, Caissier pro temp.

Compagnie d'Assurance Maritime de l'Ouest et contre l'Incendie—Nouvelle Orléans, le 11 Juillet 1841.

LES directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de dix pour cent sur le fond capital de cette compagnie, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux jusqu'au 2 du mois prochain, inclusivement.
14 juillet L. MATHEWS, président

ASSOCIATION DE CHARITE DES POMPIERS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES personnes dont les noms suivent ont été nommées du comité de secours pour le présent trimestre, savoir:
Henry Barr—Président.
H. J. Bruce,
James Kent,
Henry Gujol,
S. W. Waters,
A. J. Marks,
Bernard Hart.

Les applications devront être faites à l'un des membres du comité avant que l'on puisse donner aucun secours.
Par ordre, THOMAS LOGAN,
14 juillet Secrétaire

MUSIQUE nouvelle—Reçu par le navire Bangor du Havre, tout ce qu'il y a de nouveau en France et Allemagne entr'autres le nouv. opéra "Les Diamants de la Couronne", d'Auber. Toujours les meilleures méthodes, solfèges, études, à trouver chez F. ZAMBELLI,
197, rue Royale, près d'Orléans
Je continue à fournir les personnes externes à demande.
14 juillet—3t

A LOUER la jolie maison, neuve en briques, à étages, avec cuisine haute également en briques, située rue Bienville, entre les rues Bourgogne et et Remparts. Possession en sera donnée le 1er. sont prochain, s'adresser à R. BRUGIER,
14 Juil. 8, rue St. Louis.

A LOUER pour le premier août prochain, une maison haute, en briques, située rue de l'Esplanade entre les rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER,
11 Juil. 8, rue St. Louis.

A LOUER.—Les deux magasins, nos Nos 82 et 84, rue Tchoupitoulas, actuellement occupés par H. & W. Anderson, possession en sera donnée le premier août.

Aussi: 2 magasins construits en briques, No. 110, rue Julia, s'adresser à PETERS & MILLARD,
14 jt 34, Vieille Levée.

JEANS & Linseys du Kentucky à vendre par
14 juillet FRANKLIN & HENDERSON.

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, à vendre par
14 juillet FRANKLIN & HENDERSON.

INDIGO de Car[illegible] —60 surons, à vendre par
14 juil R. GRONING & Co.

CAFE de la Guayra—300 sacs, à vendre par
14 juil R. GRONING & Co.

MADERE, Porto, Sherry et vin du Rhin, rum de Ste. Croix, à vendre par
14 juil R. GRONING & Co.

PELLES—36 doux aines, à vendre par
14 juil B. WALLS, 34, Gravier.

GUIGNOLET—40 caisses, à vendre par
14 juil B. WALLS, 34, Gravier.

CIGARES—Un assortiment complet constamment en mains, à vendre par B. WALLS,
14 juil 34, rue Gravier.

MANNE—3 caisses, à vendre par
14 juil B. WALLS, 34, Gravier.

CUIRS—15 balles, à vendre par
14 juil B. WALLS, 34, Gravier.

PEAUX de chevreuils—9 balles à vendre par
14 juil B. WALLS, 34, Gravier.

FARINE—1500 barils, à vendre par
14 juil CLYMER, BRITTON & SWIFT, 44, Tchoupitoulas.

DERNIERES DATES

New-York	juil.	5	Londres	juin	18
Philadelphie	juil.	5	Havre	juin	15
Washington	juil.	5	Paris	juin	16
Baltimore	juil.	5	Bordeaux	juin	[illegible]
Charleston	juil.	5	Madrid	juin	8
Vera-Cruz	mai	[illegible]	Oporto	juin	[illegible]
Tampico	mai	[illegible]	Havane	juin	[illegible]
Mexico	mai	[illegible]	[illegible]	juil	[illegible]

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHE.

Nouvelle-Orléans, Mardi soir, 13 juillet 1841.

Il n'est pas difficile de faire le résumé des affaires qui ont eu lieu sur notre marché pendant ces trois jours, il peut facilement se traduire par néant; rien.

La chaleur est toujours excessive, le thermomètre marque à l'ombre de 92 à 94 à midi. L'état sanitaire de la ville continue à être satisfaisant. Le Mississipi est aujourd'hui à 10 pieds au-dessous de la marque ordinaire des hautes eaux.

COTON—Arrivé depuis le 9 du courant; Louisiane et Mississipi, 61 balles; Tennessee et Nord Alabama, 23 do; Mobile, 20 do; ensemble 104 balles, faisant un total des arrivages depuis le 1er octobre de 776[illegible] balles contre [illegible] à pareille époque de la saison de l'année dernière. Exporté dans le même espace de temps pour Liverpool, [illegible] balles—Gottenburg, 301—Boston, 144—Ensemble [illegible], faisant une réduction sur le stock de 3[illegible] balles et laissant en mains y compris celui à bord des navires non encore partis aujourd'hui un stock de [illegible] balles contre [illegible] à pareille époque de l'année précédente.

Le marché au coton a été pendant les trois derniers jours dans l'état le plus complet d'inactivité, à peine 3 ou 400 balles ont été vendues.

La teneur défavorable des nouvelles que nous avons reçues par le Britannia et que nous publions aujourd'hui aura l'effet de retarder toute amélioration dans cette branche de notre commerce.

Nous cotons pouvant être considérés comme nominales.

ETAT DU COTON.

1840. 1 Oct. Stock en mains,		[illegible]
Reçu les 3 derniers jours	12[illegible]	
Précédemment,	776019	776[illegible]
		[illegible]
Exporté pendant les 3 derniers jours	[illegible]	
Précédemment,	776017	[illegible]

SUCRE—Notre marché est toujours le même, les prix pendant ces trois derniers jours n'éprouvent à fort peu de chose et ont eu lieu principalement dans les qualités. Les prix sont les mêmes de 4 1/2 à 6 3/4 pour les qualités inférieures et supérieures.

MELASSE—Nous n'avons encore rien à dire sur cet article. Les prix se maintiennent toujours à nos dernières cotes, c'est-à-dire 31 à 32 cents par gallon. Rien pour l'habitation.

FARINE—Le marché est toujours dans le même état de calme et d'inactivité que nous avons signalé dans nos rapports précédents. A cause des demandes très limitées qui ont eu lieu. Nous cotons aujourd'hui, la superfine de $4 1/2 à $4 50. Quelques marques favorites en petits lots ont été vendues $4 62.

PRODUITS DE L'OUEST—Les articles de toutes descriptions sont généralement déprimés et nous n'avons absolument rien à ajouter à ce que nous avons dit dans nos derniers rapports.

CHANGE—Le peu d'affaires qui a été fait, a eu lieu tant pour l'intérieur et pour l'étranger à fait [illegible] diminuer notre change: nous cotons Sterling de 12 à 12 1/2 pour 0/0 prime. France à 4 87 1/2 à 5 pour 0/0. New York, à 60 jours de 3 à 3 1/2 pour cent prime, do. à vue, nominal à 4 pour cent de prime.

FRET—Il ne s'est fait que fort peu d'affaires, les [illegible] partiellement nous renvoyons aux cotes suivantes:

FRET.

Coton pour Liverpool		[illegible]
Do	do Havre,	[illegible]
Do	do New York,	[illegible]
Do	do Boston,	[illegible]
Tabac pour Cowes,		[illegible]
Do	do Londres directement,	[illegible]
Do	do New York,	[illegible]
Do	do Boston,	[illegible]
Do	do Philadelphie,	[illegible]

Par le steamer Britannia de Boston.

LIVERPOOL, le 11 juin.

Les demandes de coton dans les premiers jours de la semaine furent très limitées et les importateurs offraient leur stock à d'assez bons termes, [illegible] les dernières jours de la semaine il y a eu d'assez bonnes demandes surtout dans les descriptions américaines [illegible].

Le Brésil se vend peu et les prix sont purement nominaux. Il n'y a aucun changement à signaler dans le marché. Les spéculateurs ont pris 700 balles américaines [illegible].

LIVERPOOL, 18 juin.

[illegible]

LIVERPOOL, le 18 Juin.

[illegible]

LONDRES, le 18 Juin.

Fonds américains 5 pour cent 1843, 84 nominal—Indiana 5 pour cent sterling 1861, 66 67 do—Kentucky 6 pour cent 1868, 86; de Louisiane 5 pour cent Baring 1844, 86, 87; Maryland 5 pour cent sterling 1890, 73 [illegible] New-York 5 p. c. cent 1858, 81; Ohio 6 pour cent 1856, 87, 89; Pennsylvanie 5 pour cent de 73 à 75—Tennessee 6 pour cent 1 86, 79 do—Virginie 6 pour cent 1857, 89, New York city, 74—Actions de la Banque des Etats-Unis £4.

HAVRE, 11 Juin.

Les ventes, qui se sont élevées à 11,426 balles, et le peu d'arrivages qui n'ont pas pris au delà de 2140 balles ont donné de la fermeté au marché. Le stock sur place est réduit à 136 000 balles.

14 Juin.

La marché au coton n'a pas éprouvé de changement considérable, les ventes de ce jour [illegible]

SUCRE—100 boucauts sucre 1ère qualité à vendre sur l'habitation, s'adresser à [illegible]
14 jul. 9, rue St. Louis.

MARCHANDISES sèches—Qualités variées en débarquement du navire James H. Shepard à vendre par
14 juil ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasin.

CHAPEAUX—8 caisses de qualités différentes en débarquement du navire J. H. Shepard à vendre par
14 juil ISAAC BRIDGE & Co, 134 Magasin.

BRODEQUINS—11 caisses en débarquement du navire James H. Shepard à vendre par
14 juil ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasin.

COFFRES FORTS—3 patentes Scotts Atlister en débarquement de la barque Sarah Hand, à vendre par
14 juil ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasin.

WHISKEY—276 barils rectifié de Cincinnati, en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
14 juil 44, rue Tchoupitoulas.

SAINDOUX—651 barils No 1 en magasin, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
14 juil 44, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—10 barillets de 'O [illegible] en magasin, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
14 juil 44, rue Tchoupitoulas.

LARD—50 barriques plats-côtés et épaules en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
14 juil 44, rue Tchoupitoulas.

PORC—Mess. M. O. et P. O. à l'inspecti. à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
14 juil 44, rue Tchoupitoulas.

GENIEVRE—40 barils en magasin, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
14 juil 44, rue Tchoupitoulas.

ETOFFES—300 balles du Massachusetts en débarquement du paquebot Louisville de New-York à vendre par O. H. MINISEAGAR,
14 juil 24, Vieille Levée.

CORDE D'EMBALLAGE—100 rouleaux, première qualité en débarquement du navire Louisville, à vendre par GEO. GREEN & BROTH,
14 jt 16, rue Gravier.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—
300 pièces d'Ecosse très-forte,
200 do. du Kentucky, do.
600 rouleaux, à vendre par ANDREWS & BROTH,
14 jt 36, rue du Camp.

VIN DE BORDEAUX—400 caisses St. Julien, Margaux, St-Julien et Medoc.—30 barriques Pauillac, St-Estèphe et Médoc 1835; 6 demi-barriques Pauillac, 1842, à vendre par J. ALBERT,
14 jt 20, rue St.-Louis.

BOUCHONS—100,000 bouchons fins et superfins en débarquement du navire Talma, et à vendre par J. ALBERT,
14 jt 20, rue St.-Louis.

EAU DE VIE DE COGNAC—48 barils vieille eau de vie en débarquement du navire Talma, ainsi que 40 barils, 30 demi-pipes 1ère. et 4me. preuve, de différentes marques à vendre par J. ALBERT,
14 jt 20, rue St.-Louis.

VIN BLANC—16 barils vin blanc, Haut Sauterne, à vendre par ALBERT,
14 jt 20, rue St.-Louis.

VINAIGRE—50 barils vinaigre en débarquement et à vendre par J. ALBERT,
14 jt 20, rue St.-Louis.

PAPIER français.—2 caisses papier à lettre et à écolier reçues par le navire Vaillant et à vendre par J. ALBERT,
14 jt 20, rue St.-Louis.

PHARMACIE DE LAFAYETTE.

CET établissement a constamment en mains un grand assortiment de médicaments très frais et des meilleures qualités.
9 juil [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible] Bureau de Santé.

Attendu qu'aucune communauté ne doit demeurer dans l'ignorance de sa condition sanitaire, que l'existence de milliers d'individus dépend de données correctes à cet égard, qu'aucune amélioration relative à la salubrité publique ne saurait être effectuée sans cette information, qu'aucune ville du monde n'a souffert autant que la Nouvelle-Orléans des rapports la plupart sans fondement qui se sont propagés à l'égard des effets délétères de son climat, tandis que la population accumulée, que sur elle numérique [illegible]. Que la grande étendue de son commerce, de ses relations diverses avec toutes les nations comme vaste entrepôt d'échange des produits de tout genre, exige impérieusement que sa condition sanitaire soit constatée, non seulement pour l'avantage de la population résidente, mais pour la sécurité de ses relations avec l'étranger, et que c'est le devoir sacré de ce Conseil [illegible] pour faire connaître au public la véritable situation des faits, non seulement de son propre intérêt, mais pour ceux des autres; et qu'il paraît évident qu'aucun moyen pour atteindre ce but n'est plus efficace que l'établissement d'un bureau de santé spécialement constitué à cet effet:

En conséquence, le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle-Orléans arrête ce qui suit:

Art. 1. Il sera du devoir du Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, de nommer et proposer à l'approbation du Conseil-Général, au 1er Lundi de mai de chaque année, neuf citoyens de la ville de la Nouvelle-Orléans, payant taxe sur propriétés foncières et qui auront une résidence d'au moins cinq années en cette ville, savoir:

Trois aldermen, dont un de chaque Conseil Municipal.

Trois médecins, dont un de chaque municipalité.

Trois citoyens choisis parmi la masse des citoyens en général.

Art. 2. Le dit bureau de santé ainsi constitué aura sous son entière direction et son contrôle, la situation sanitaire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Art. 3. Le dit bureau de santé élira son président dont le devoir sera de convoquer les réunions du bureau, d'en présider les délibérations et de lui soumettre des rapports sur la salubrité de la ville. Le dit bureau de santé élira également son secrétaire.

Art. 4. Il sera du devoir du Secrétaire du bureau de santé de recevoir des rapports des cimetières, de les faire publier ainsi que des états complets d'observations météorologiques à des époques fixes et régulières.

Art. 5. Les gardiens des cimetières dans cette paroisse devront sous peine d'une amende qui n'excédera pas $100 par chaque contravention, faire des rapports journaliers au bureau de santé, en les remettant au Secrétaire, depuis le 1er Juillet jusqu'au 1er Octobre, et les rapports hebdomadaires depuis le 1er Octobre, jusqu'au 1er Juillet, et plus fréquemment si le bureau le requiert, de chaque rapport devra spécifier le nombre des enterremens dans les cimetières sous leur surveillance, avec la nom, âge, sexe, qualité, *industrie ou profession*, *date*, *couleur*, *maladie*, *lieu du décès*, *lieu de naissance*, *religion*, *et durée de la résidence* en cette ville de chaque individu apportée aux cimetières pour y recevoir la sépulture.

Art. 6. Les dits gardiens des cimetières seront de droit l'exiger de toute personne apportant un corps au cimetière, un certificat comprenant tous les détails énumérés dans l'article 5 de la présente ordonnance, signé par le Maire ou par un médecin dûment licencié, ou par deux citoyens respectables, et aucun corps ne pourra être inhumé sans ce certificat.

Art. 7. Il sera du devoir de tout gardien de cimetière, d'obtenir les certificats et de les noter sur un registre tenu pour chaque année à cet effet, suivant la forme et dans les catégories indiquées, et de les transmettre au bureau de santé; dans lequel registre tous les détails énumérés dans l'article 5 seront soigneusement inscrits, et à la fin de chaque année, chaque gardien de cimetière devra porter ou livrer le dit registre au bureau de la Mairie pour y être conservé parmi les archives de la ville.

Art. 8. Il sera du devoir du dit bureau de santé de publier ou faire publier hebdomadairement des décès avec les détails ci-dessus mentionnés, depuis le 1er Juillet jusqu'au 1er Décembre, un état mensuel depuis le 1er Décembre jusqu'au 1er Juillet, et un état journalier pendant toute la durée des épidémies, dans le journal officiel du Conseil Général.

Art. 9. Il sera du devoir des officiers, commissaires de police, etc. qui sont chargés de faire des rapports sur les foyers d'infection, et sur les matières qui concernent la salubrité publique, de faire ces rapports au bureau de santé, [illegible] des sujets relatifs [illegible] sur ces divers objets des rapports au bureau [illegible].

Art. 10. Il sera du devoir du Bureau de santé d'inspecter les cimetières une fois par semaine pendant l'été et une fois par mois pendant les autres saisons, et de faire rapport de leur condition [illegible].

Art. 11. Il sera du devoir du Bureau de santé d'exiger des rapports mensuels des médecins [illegible].

Art. 12. Il sera du devoir du Bureau de santé de surveiller [illegible].

Art. 13. Il est par le présent recommandé aux Conseils municipaux de nommer chacun un bureau de santé [illegible].

Art. 14. Il est de même recommandé aux Conseils [illegible] de charger le bureau de vaccine [illegible].

Art. 15. La présente ordonnance sera en vigueur à dater du 1er juillet prochain; et toutes ordonnances antérieures contraires aux dispositions ci-dessus, sont et demeurent abrogées.

Signé, J. N. FORTIER, Président.

Approuvé le 15 juin 1841
Signé, WM. FREERET, Maire.
Pour copie conforme,
S. W. WATERS, Secrétaire.
12 juil—15

BUREAU DE SANTE DE LA NOUVELLE ORLEANS,
Le 15 Juillet 1841.

Aux Citoyens de la Nouvelle Orléans.

Le directeur du Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans [illegible] présenter cette [illegible]

[illegible]

Pour copie conforme,
S. W. WATERS,
Secrétaire du Bureau de Santé.

BUREAU DE SANTE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Séance du mardi, 29 juin 1841.

[illegible]

S. W. WATERS, Secrétaire du Bureau.

FORME DU CERTIFICAT EXIGE AVEC LE CADAVRE.

Ceci est pour certifier que [illegible] décédé au No. [illegible] de la rue [illegible] est mort aujourd'hui.

Renseignements.	Enregistrement.
Qualité, profession ou commerce. Age. Sexe. Couleur. Maladie. Condition, esclave ou libre. Lieu de naissance. Durée de la résidence. Nouvelle-Orléans, le 184	Lieu de mort. Date du décès. Période de la résidence dans le pays. Marié ou célibataire. Remarques et observations. 184 D M.

Publié par ordre du Bureau.
S. W. WATERS,
Secrétaire du Bureau de Santé.

AMUSEMENTS.

Grands Concerts d'Eté
au
JARDIN DE CARROLLTON.

Ces concerts conduits par MM. COBINI & LEHMANN auront lieu tous les dimanches, pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris. Il y aura également des amusements gymnastiques.
Prix d'entrée 25 cents.

N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offrira de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 30 mai

CHANGE sur Cincinnati—Certificats de dépôt de la Banque, un de $1000 et un autre de $500, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
14 juil 26, rue Poydras

CORDE d'Emballage—en rouleaux, en débarquement, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co.
14 juil 26, Poydras.

SAINDOUX—60 barillets en feuille, 1re. qualité, en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLASS,
14 juil 12, Poydras.

WHISKEY—175 barils commun, actuellement en débarquement, à vendre par BENJ. DOUGLASS,
11 juil 12, Poydras

JAMBONS Enveloppés—61 tierçons de qualité supérieure, en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLASS, 12, Poydras.
14 juil

PORC—100 barils mess, prime, épaule et M. O. à l'inspection, à vendre par BENJ. DOUGLASS,
14 juil 12 Poydras

SEL—3000 sacs sel des îles turques, en magasin et à vendre par BENJ. DOUGLASS,
14 juil 12 Poydras

$50 DE RECOMPENSE.

A quiconque arrêtera et logera dans une des geôles de cette paroisse, le nègre JOHN THOMAS ou Thom, parti marron de notre domicile. Il est âgé de 25 ans, parlant l'anglais et le français et jouant un peu du violon; lors de son départ il avait une [illegible] taille de 5 pieds 8 pouces.
Versailles 12 juillet 1841.
14 juil—3 MENARD FRERES.

DES propositions seront reçues par la Compagnie d'Assurance maritime de l'Ouest et contre l'incendie jusqu'à lundi prochain 19 du courant, pour reconstruire les maisons suivantes détruites par le feu de dimanche matin.

Deux maisons en bois à un étage, rue du Cirque entre les rues Girod et Julia. Le maison qui existe maintenant sur le Sud est un spécimen de celles qui ont été brûlées.

Une maison en charpente à deux étages, située rue Tchoupitoulas entre les rues St. André et Adèle, dans la ville de Lafayette, appartenant à M. W. Williams.

Un magasin en briques à un étage, couvert en ardoises attenant à la maison ci-dessus appartenant à M. Poole.
14 juillet—6

CARTES A JOUER—6 caisses cartes américaines et françaises, à une et deux têtes, à vendre par
12 juillet—3 J. B. BLACHE, 29, rue Conti.

AVIS. Pour cause de départ, on vend rue de l'Esplanade entre Craps et Grands Hommes, une voiture en très bon état, et deux jolis chevaux américains. Le tout à un prix fort modéré.
12 juil—3

FARINE—1000 barils, fraîch, marque Baker, maintenant en débarquement, à vendre par
12 juillet CHS. BYRNE, 180, Tchoupitoulas

WHISKEY—300 barils rectifié, à vendre par
12 juillet CHS. BYRNE, 180, Tchoupitoulas

LARD, jambons, plats côtés et épaules, à vendre par
12 juillet CHS. BYRNE, 180, Tchoupitoulas

PLATRE de Paris—200 barils en magasin et à vendre par G. BEDFORD & BECK,
13 juil 34, rue de la Douane

CIMENT—600 barils romains et hydrauliques, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
13 juil 34, rue de la Douane

BRIQUES—Taille briques à feu de Baltimore et d'Angleterre, à vendre en quantités au gré des acquéreurs par G. BEDFORD & BECK,
13 juil 34, rue de la Douane.

UNE personne qui connaît parfaitement le français, l'anglais et l'espagnol, désirerait s'employer pendant quelques heures par jour, durant l'été, à enseigner ces différentes langues. Adressez un mot par la poste, boîte No. 1181. Références chez MM. Vincent et de Forest, rue de Chartres No. 116. 8 juillet—6

TRESORERIE DE LA 2me. MUNICIPALITE.

CONFORMEMENT à la résolution adoptée par le Conseil en sa séance du 5 du courant le présent les contribuables débiteurs de cette Municipalité pour taxes arriérées dues sur propriétés foncières et esclaves depuis les années 1836, 1837, 1838 et 1839, qui n'ayant que de laps de la présente notice, se sont acquittés par le paiement de leur dû au bureau du trésorier dans les trente jours du laps de ce présent avis, sous les conséquences que leurs dus seront payés à l'expiration du terme devant être remis entre les mains du shérif pour faire collection conformément à la loi, toutes les propriétés ainsi que [illegible] qui doivent.
12 juil—30 J. F. DU GARRY, Trésorier de la 2me Municipalité.

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié de Cincinnati reçu aujourd'hui à vendre par JOS. LANDIS & Co.

CHANDELLES de suif—150 caisses marque Winchester en débarquement du navire J. H. Shepherd, à vendre par TUFTS & HOBART,
13 juillet 30, Douane

LANGUES—60 demi barils en débarquement du navire J. H. Shepherd à vendre par TUFTS & HOBART,
13 juillet 30, Douane

CHOCOLAT—50 caisses No. 1, en débarquement du navire J. H. Shepherd, à vendre par TUFTS & HOBART,
13 juillet 30, Douane

MARINADES—118 caisses en débarquement du navire J. H. Shepherd, à vendre par TUFTS & HOBART,
13 juillet 30, Douane

BEURRE nouveau de Goshen de qualité supérieure en firquins et demi firquins, en débarquement du navire Louisville, à vendre par TUFTS & HOBART,
13 juillet 30, Douane

BEURRE de Goshen extra maintenant en débarquement du navire Louisville de New-York—Aussi: 2 caisses poivre No. 1, à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juillet 30, rue Gravier

FOIN—50 balles à vendre par THAYER & CUSHING,
30, rue Gravier

VINAIGRE—A vendre par THAYER & CUSHING,
13 juillet 30, rue Gravier

SAVON—300 caisses savon de Boston à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juil 30, rue Gravier

CIDRE en caisses—100 caisses à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juil 30, rue Gravier

CHOCOLAT—150 caisses de qualité supérieure, à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juil 30, rue Gravier.

FARINE de Maïs—50 barils à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juil 30, rue Gravier.

CLOUS—50 barillets 4 pouces, à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juil 30, rue Gravier.

PAPIER à Enveloppe—Petit et grand, convenable pour les magasins de détail et d'épicerie, à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juil 30, rue Gravier

PAPIER pour bonnets—Un grand assortiment en mains à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juil 30, rue Gravier.

CHANDELLES de Suif et Blanc de Baleine—300 caisses à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juil 30, rue Gravier

MARCHANDISES sèches du pays, à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juillet 30, rue Gravier

BLANC de baleine—100 caisses, à vendre par THAYER & CUSHING,
13 juillet 30, rue Gravier

AVIS DE SOCIETE.—Mr. JOHN M. GOULD est admis comme associé de notre maison, à dater de ce jour.
Nouvelle-Orléans, 1er. Juillet 1841.
1 juil—1m FROST & Co.

TOILE d'Emballage de Dundee, à vendre par ANDREWS & BROTHER,
9 juil 36, rue du Camp.

CAFE de la Havane—400 sacs première qualité à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
9 juillet 26, rue de la Commune

SUCRE de la Havane blanc et jaune de première qualité, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
9 juillet 26, Commune

TOILE et Cordes d'emballage du Kentucky, à vendre à des conditions convenables par ANDREWS & BROTHER,
9 juil 36, rue du Camp.

LARD, Jambons, plats côtés et épaules en magasin, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
10 juillet 26, Gravier.

BLANCS de baleine—300 caisses marques New Bedford en magasin à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
10 juil 26, Gravier.

THE impérial et autres en magasin à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
10 juil 26, Gravier.

CIGARES de la Havane—400,000 Regalias, Canones, de marque de choix, tels que Venus, Iris, Industria, Habanera et Fomingo Pairon, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
13 juillet 26, rue de la Commune

CAFE de la Havane—400 sacs en magasin à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
13 juillet 26, rue de la Commune

CRINS à plâtrer en barils, tierçons et boucauts, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
13 juil 34, rue de la Douane

CHAUX—400 barils Thomaston, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
13 juil 34, rue de la Douane.

HUILE—3000 gallons huile de Sperme d'hiver clarifiée, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
13 juil 34, rue de la Douane.

CLOUS—400 barillets de Boston en magasin, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
10 juil 26 Gravier

CHAMBERRIES en demi barils et quarts, en magasin, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
10 juil 26, rue Gravier

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, en magasin, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
10 juil 26, rue Gravier

SAINDOUX—4 demi barils en feuille en magasin, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
10 juil 26, rue Gravier.

FILTRES—à vendre par GEO. GREEN & BROTH,
10 juil. 16, rue Gravier.

VIN ROUGE—500 barriques Marseilles, à vendre par GEO. GREEN & BROTH.
10 juil 16, rue Gravier

CABLES de Manille, 4 1/2 et 4 1/2, à vendre par GEO. GREEN & BROTH.
10 juil 16, rue Gravier

CHAMPAGNE de qualité supérieure, en débarquement du navire Bangor, à vendre par GEO. GREEN & BROTH.
10 juil 16, rue Gravier.

TOILE A VOILE, convenable pour tentes, à vendre par GEO. GREEN & BROTH.
10 juil 16, rue Gravier.

SEL—1000 sacs sel de Liverpool à vendre en paillassage, ainsi qu'un choix des acheteurs, par SCEVOLA DUVAL.
26 jn—3m Enc. Levée et Gde. Mary, à l'encan

AUX CONVALESCENTS.

UN petit lot de vin de Porto, qualité très supérieure, à vendre en caisses de 1 douzaine, par J. A. BEARD & Co.
9 juil 26, rue de la Commune.

CIGARETTES [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, Vieille Levée.

[illegible] J. M. CABALLERO, Vieille Levée.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

POUR LE COMPTE DES PRIMITIFS ACQUEREURS
Propriétés de Lafayette et Magne.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan Jeudi 22 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis.

Les propriétés de valeur suivantes vendues par l'ordre de Pacifié de George W. Lafayette et John Magne, pour le compte des individus dans les noms suivent, qui n'ayant pas rempli aux conditions de l'adjudication qui leur en a été faite le 3 mai 1841 à la Bourse St. Louis. Savoir:

Les lots Nos. 2, 8, 11, 12, 14, 15 et 16 de l'Ilet No. 36 vendus pour le compte de M. Achby et Johns.

Les lots Nos. 20 et 21 de l'Ilet No. 40 pour le compte de Peter Boughey.

Le lot No. 22 de l'Ilet No. 33, pour le compte de E. Fernandez.

Le lot No. 16 de l'Ilet No. 35, pour le compte de James Kennedy.

Le lot No. 19 de l'Ilet No. 40, pour le compte de Peter Docham.

Les lots Nos. 15 et 16, de l'Ilet No. 41 pour le compte de Augustin Cheval.

Le lot No. 5 de l'Ilet No. 35, pour le compte de James Kennedy.

Le lot No. 10 de l'Ilet No. 35, pour le compte de Thomas Lilly.

Le lot No. 9 de l'Ilet No. 35, pour le compte de E. Meseruier.

Les lots Nos. 5 et 6 de l'Ilet No. 46, pour le compte de B. Howard.

Les lots Nos. 11 et 12 de l'Ilet No. 47, pour le compte de B. Howard.

Les lots Nos. 7 et 8 de l'Ilet No. 46, pour le compte de A. Walker.

Les lots Nos. 9 et 10 de l'Ilet No. 46, pour le compte de M. Benecale.

Les lots Nos. 19 et 20 de l'Ilet No. 46, pour le compte de B. D. Gaben.

Les lots Nos. 16, 17 et 18 de l'Ilet No. 47, pour le compte de M. Dugan.

Le lot No. 2 de l'Ilet No. 47, pour le compte de J. Johnson.

Le lot No. 9 de l'Ilet No. 26, pour le compte de James Fanner.

Le lot No. 13 de l'Ilet No. 26, pour le compte de M. Benecale.

Les lots No. 21 de l'Ilet No. 27, pour le compte de M. James Daley.

Le lot No. 22 de l'Ilet No. 27, pour le compte de James Fanner.

Les lots Nos. 23 et 24 de l'Ilet No. 27, pour le compte de A. W. Pierce.

Les lots Nos. 2 et 8 de l'Ilet No. 26, pour le compte de J. A. Kennedy.

Les lots No. 21 de l'Ilet No. 26, pour le compte de F. W. Peck.

Les lots Nos. 22 et 23 de l'Ilet No. 26, pour le compte de J. Parker.

Conditions de la vente—Un dixième comptant et la balance à un, 2 et 3 ans de crédit, le premier billet approuvé endossé, la propriété portera hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les billets non payés à échéance porteront intérêt à 10 pour cent par an jusqu'au parfait paiement, et les vendeurs se réservent le droit et la privilège de revendre suivant l'adjudication, la propriété aux risques aux frais de la vente.

Les actes de vente par-devant C. Pollock, D. L. McCay L. T. Caire, et Lucien Hermann, notaires, aux frais des acquéreurs.
14 juil 6

POUR ST. LOUIS—Jeudi prochain 15 du courant, à 6 heures de l'après midi. Le steamboat bien marchant et bien connu PEARL MAID OF ARKANSAS capitaine E. D. Mitchell, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à bord au capitaine Mitchell, ou à JOHN R. SHAW & Co. 48, rue Poydras.
13 juil

POUR ST. LOUIS—Le steamer CAROLINE, capt. Jos. E. Moore partira aujourd'hui et ayant la plus grande partie de son fret engagé, il partira comme dit ci-dessus. Pour fret et passage s'adresser à bord ou à CHAS. DOANE, 68, rue Poydras.
13 juillet

GENL. PRATTE, pour St. Louis—Samedi 17 du courant—Ce splendide steamer capitaine F. O. Carey, est attendu demain et sera expédié pour ledit jour. On pour arrêter de suite des cabines pour le lieu en s'adressant à CHARLES DOANE, 68, rue Poydras.
10 juillet

POUR ST. LOUIS—Le 22 du courant—Le beau et élégant steamer MISSOURI commandé par le capt. Swan, est attendu et sera immédiatement expédié. On pourra arrêter de suite des cabines pour le lieu en s'adressant à CHARLES DOANE, 68, rue Poydras.
10 juil

PAQUEBOT ELGUCIER—Pour les St. Louis, Passe-Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula—Le beau steamer SWAN, Capitaine W. R. Linn, part tous les mardis et jeudis après l'arrivée des chars de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FRISTELL & BR, 10, Nlle Levée
6 juil

Paquebot hebdomadaire régulier pour la Balise et tous les ports intermédiaires.
Le beau steamer ATHENIAN, capt. R. M. Logan, ayant été acheté par le soussigné partira pour la Balise et les ports intermédiaires, il prendra du fret et des passagers pour tous les endroits situés dans le bas du fleuve au prix le plus raisonnable.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. LAVIE, Encoignure St Louis et Vieille Levée.
N. B. l'Athenian partira régulièrement tous les dimanches à 10 heures A. M.
Les lettres et les lettres qui seront remises au bureau des soussignés seront rendus ponctuellement à leur destination.
30 juin—30

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot SARAH HAND, capitaine Merrick, ayant la plus partie de son chargement engagé. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la marche aux légumes, ou à JAMES D. DENEGRE, 14 juillet 16, rue de la Douane

POUR NEW-YORK—Ligne de la Louisiane et New-York—Le paquebot favori voilier LOUISVILLE, capitaine M. Hunt, sera promptement expédié. Pour fret et passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF, 52, rue du Camp.
13 juil

ON A BESOIN d'un navire ou d'un brick du port de 250 tonneaux pour le porter un chargement de tabac dans un port d'Angleterre ou d'Irlande.
14 juil HECKSCHER & STIEL, coin de Commune et Nouvelle Levée.

Ligne de paquets entre la Nouvelle Orléans et Baltimore—POUR BALTIMORE—Le brick ARCHITECT, partira mardi 13 du courant. Pour fret et passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 34, rue de la Douane.
10 juillet

POUR LA HAVANE—Le brick DELIA capt. Parker, partira sous peu de jours, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée. Pour fret et passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK.
10 juillet

POUR ST. THOMAS.—Un petit bâtiment sera incessamment expédié pour le port ci-dessus. Il prendra du fret aux conditions ordinaires. S'adresser à JOHN ALEXANDER, 15, rue de Conti.
9 juil

POUR LA HAVANE—La goelette bien connue doublée en cuivre, LAURA VIRGINIA, capitaine Jos. Faletti, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la place d'Armes, ou à JOHN ALEXANDER, 15, Alee du Canal
9 juil

POUR BOSTON—Ligne de paquets—La barque A 1 BOSTONIAN, capitaine Lamprey, sera expédiée sous peu pour le port. Pour fret ou passage ayant de belles emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le triangle, ou à JOHN A. MERRITT, 53, du Camp, ou à S. & F. L. WHITING, 60, Camp.
6 juil

POUR BOSTON—Le navire A 1 HALTO capitaine Adams, sera expédié pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au quai, au wharf de la rue St. Joseph, ou à B. & J. P. WHITNEY, 14, rue de la Douane, ou à JOHN A. MERRITT, 53, Camp.
6 juil

POUR BALTIMORE—La barque A 1 MARY, capitaine Myrick, succédera à l'Architect. Pour fret et passage ayant de belles chambres s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 34, rue de la Douane.
6 juil

POUR BORDEAUX—Le navire français VAILLANT, capt. Giraud, ayant tout son chargement engagé, partira positivement du 10 à 15 courant. Pour passage seulement, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue des Ursulines ou à F. JORDY, 116, rue Royale.
2 juillet—12

POUR PHILADELPHIE—Le navire marchand ST. LOUIS, capitaine Marks, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bout de la rue Quartier ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue Douane
1 juillet

POUR TABASCO LAGUIRA—La belle goelette anglaise fine voilière SULTANA, capitaine Emmerel, sera incessamment expédiée, pour fret ou passage, s'adresser à F. DELIZARDI & Co, 32, rue Bienville
22 juin

POUR TABASCO LAGUIRA—La belle goelette fine voilière, MARY, capitaine Appleby Mackee, sera expédiée sous peu de jour à pour fret ou passage, s'adresser à F. DELIZARDI & Co, 32, Bienville
20 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire bon marcheur SUFFOLK, capitaine Crosby, ayant son chargement à bord et est expédié pour le port ci-dessus. Pour passage, ayant de belles chambres, s'adresser au capitaine à bord ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp
22 juin

POUR LE HAVRE—Le navire bien connu voilier OCEANA, capitaine Wm Hammond, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton s'adresser à bord ou à F. FERRET, 30, rue de Conti.
10 juin

DISSOLUTION.

LA société existant entre nous sous la raison Hart, Labatt & Co., est dissoute par consentement mutuel. Les affaires de cette maison seront liquidées par M. C. Labatt qui est seulement autorisé à se servir du nom de la maison en liquidation.
H. M. HART.
A. C. LABATT.
B. S. HART,
Par proc. de H. M. HART.

Le soussigné continuera les affaires de marchandises sèches et de commission sous son propre compte.
A. C. LABATT.
10 juillet—30 8 rue des Magasins

DES propositions seront reçues à la Compagnie d'Assurance Maritime et contre l'incendie de l'Ouest jusqu'au 14 du courant au soir, à l'effet de reconstruire les maisons et cuisines appartenant à Richard Burrocks situées rue St. Pierre, entre les rues Poydras et Hevia, la quelle propriété a été détruite par l'incendie de dimanche matin. Aussi pour reconstruire une maison et cuisine appartenant à Mr. John Baumgartner, incendiée à la même époque. 10 juil

AVIS.—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites incorporées de la 2me Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1840, doit commencer à dater du 1er mai 1841.
J. F. DU GARRY,
17 mai—3m. Trésorier de la 2me Municipalité.

CAFE—161 sacs Rio, qualité supérieure à vendre par
3 juillet WILLIAM G. HEWES & Co

EN débarquement du navire Alfred, 16 balles cotonnade, qualité supérieure et de vaine couverture.
KENNEDY, DUREL & co.
3 juil 53, rue Toulouse.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NELLE. ORLEANS.
Nouvelle Orléans, le 8 juill. 1841.

LA direction de cette banque, a aujourd'hui déclaré un dividende semestriel de trois pour cent payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux à partir de lundi, 12 du courant. GEO. O. MALL,
9 juil Caissier

CLOUX de Boston—300 barillets, de grandeur assortie, à vendre par JOHN A. MERRITT,
10 juil 53, rue du Camp.

HUILE de Baleine—100 barils No. 1, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS,
10 juil. 25, rue de la Commune

HARICOTS BLANCS—50 barils à vendre par CHARLES DOANE,
10 juillet 68 rue Poydras.

THE impérial et poudre à canon en magasin et à vendre par CHAS. DOANE,
10 juillet 68, rue Poydras

JAMBONS ENVELOPPES—50 boucauts fumés en magasin à vendre par CHAS. DOANE,
10 juil 68, rue Poydras.

A LOUER—40 barils haute preuve à vendre par CHARLES DOANE,
10 juillet 68, rue Poydras

EAU DE VIE—5 1/2 pipes champagne à vendre par CHARLES DOANE,
10 juil 68, rue Poydras.

BLANC DE PLOMB—75 barils [illegible] à vendre par CHARLES DOANE,
10 juillet 68, rue Poydras

[illegible] CHAS. DOANE,
68, rue Poydras

[illegible] J. VASSIN & Co.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, à l'encan mercredi, le 14 du courant, à 10 heures du matin à son magasin d'encan, No. 29, rue Conti.

6 caisses vin de [illegible]—6 caisses Cotonnade [illegible], 2 caisses [illegible], [illegible]. Aussi à l'encan et à la rue des Magasins, à son magasin [illegible].
Conditions, comptant. 14 juil

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi 20 du courant, à 11 heures du matin sur les lieux, au l'autre bord du fleuve.

Tous les bâtiments en bois et dépendances, située sur la Levée entre le chantier de M. John Mower et la boucherie de M. de Bienville, ainsi que le terrain sur lequel on il y a une quantité de bois d'œuvre, [illegible] le tout sera vendu en une seule fois.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 3 et 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
14 juil

PAR A. GOUBAULT.

IL sera vendu Jeudi 15 juillet, à 10 heures du matin, à la Bourse St. Louis, un assortiment de graines, et de vins, [illegible] Dauphine et Bienville, par le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 14 juil

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

IL sera vendu samedi prochain, 17 du courant, à 10 heures du matin, au No. 116, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis:

106 barriques Vin "Montferrand et Quarries,"
112 do do différentes marques, telles que St. Julien, Chateau Latour, Margaux, Leoville, Pauillac, St. Estephe, &c. très vieux, des récoltes de 1825, 34, 35, 36.
20 barils vin blanc Podensac et Haut Barsac, très vieux.
3 1/2 pipes et 2 1/2 de pipes vin de vieux Dupuy;
12 caisses vin de Bourgogne (Volnay);
24 do do frais;
14 do do Pomard;
14 do do rouge en demi bouteilles.
600 caisses vin de Bordeaux de différentes marques et très vieux.
200 paniers Anisette de Bordeaux.
Conditions à la vente. 14 juil

Vente de Syndic.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mercredi le 14 du courant à 10 1/2 heures, au magasin rue de la Commune No. 26 (transporté pour la convenance de la vente) une quantité considérable de meubles de ménage, tels que pianos fortes, chaises, [illegible], divans, guéridons, tables rondes et carrées, armoires, lits de camp, et plusieurs autres.
Vendu par ordre de l'honorable Cour de Premier District Judiciaire de la Louisiane en date du 19 juillet 1841 et abandonné par J. B. Marks à ses créanciers.
Conditions, comptant. 14 juillet—6 ab10j

Vente de Syndic.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan mardi le 7 août à l'arcade Banks. Les propriétés suivantes, abandonnées par J. B. Marks, à ses créanciers à la vente par ordre de l'honorable Cour de Premier District Judiciaire de la Louisiane, en date du 19 juin 1841:
Dily, griffonne agée d'environ 35 ans et ses trois enfans savoir: Eliza ou Louisa, âgée de 4 ans, Polly, âgée de 3 ans et Prince Albert, âgé de 8 mois.
William, nègre âgé de 21 ans, domestique de maison.
Rachel, négresse âgée de 18 ans, do do
Jim, nègre âgé de [illegible] ans, do do
Conditions comptant. 14 juillet—6 ab10j

PAR WHITMAN & MCNAIR.

IL sera vendu au crieur à la Bourse St. Louis, le mercredi 14 du courant à midi,
Esperance, âgé d'environ 25 ans, très-bon domestique et cultivateur, [illegible] vendu pour cause de départ.
Nelson, âgé d'environ 24 ans, bon forgeron et excellent sujet.
Ces deux esclaves sont pleinement garantis.
Les actes de vente par-devant T. Terrand aux frais des acquéreurs. 10 juillet

Vente d'Esclaves.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, mercredi 14 du courant, à l'arcade de Banks. Une bonne voiture à famille d'un cheval, vendue pour le compte du propriétaire qui a quitté la ville.
Conditions, comptant. 13 juillet.

PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan Samedi 17 du courant à midi à la Bourse St. Louis.
Les matériaux de deux magasins en briques démolis à l'encoignure des rues Poydras et Magazine. Les acquéreurs devront être enlevés dans les 3 jours qui suivront la vente.
La charpente en bois d'un établissement considérable érigé en corderie, et connu sous le nom de Corderie de Bell, avec toutes les dépendances [illegible] Pour être enlevé dans les jours qui suivront la vente. 12 juillet—6

NEGRES! NEGRES!
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu Mercredi, 14 du courant, à midi, à l'arcade de Banks, les esclaves suivants garantis exempts des maladies et vices prévus par la loi:
FRANCIS, 22 ans, excellent cuisinier, blanchisseuse et repasseuse de la première qualité.
ADELE, 14 ans, bonne gardienne d'enfant, domestique de maison et cuisinière.
ESTELLE, 15 ans bonne domestique, repasseuse et cuisinière, lingère et [illegible].
SPENCER, 25 ans, excellent chauffeur de [illegible] et charretier.
LUCEY, 21 ans, bonne blanchisseuse et cuisinière, et sa fille
CAROLINE, 6 ans, bonne domestique de maison.
Les susdits esclaves sont garantis [illegible]
De plus amples informations [illegible] 13 juil—6

PAR P. E. TRICOU.

EN vertu d'un ordre de la Cour de la Banque des Améliorations, il sera vendu samedi 17 juillet 1841, à la Bourse St. Louis, à midi précis.
Le droit de la dite Banque à [illegible] [illegible] de l'Améliorations.
[illegible] 11 juillet—7

VENTE D'IMMEUBLES
Pour le compte et risques du premier acquéreur
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan samedi 17 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, un lot de terre appartenant à Jonas [illegible] et par ordre [illegible] [illegible] dans le faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, mesurant [illegible] pouces sur la ligne, [illegible] le tout avec les bâtisses.
La propriété ci-dessus a été primitivement adjugée à la vente par ordre du syndic le 23 juillet 1840.
Conditions: Un cinquième comptant, le balance à 12, 18, et 24 mois de crédit à dater de la date de la première adjudication, en billets endossés [illegible] jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente par-devant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 12 juil—4 ab14j

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 9 juillet 1841, il sera vendu à l'encan, à midi, lundi le [illegible], à la Bourse St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, la propriété ci-après désignée, abandonnée par [illegible] à ses créanciers, savoir:
Un terrain situé dans l'emplacement de l'ancien fort St Charles, désigné par le No. [illegible] sur un plan figuratif de [illegible] [illegible] ayant [illegible] pieds de face sur la rue No. 3, mesurant [illegible] pieds anglais de face à la dite rue No. 3, sur 160 pieds 9 pouces de profondeur et sur la ligne [illegible] le plan dressé par [illegible] voyer de la ville et [illegible] dans le [illegible] 1833, de Michel [illegible] notaire, [illegible] du dit lot de terrain, [illegible] Cabildo en briques et à étage, circonstances et dépendances qui se trouvent sur ledit terrain.
Termes et conditions de la vente—[illegible] pour le comptant [illegible] billets endossés [illegible] aux frais de l'acquéreur.
L'acte de vente [illegible] aux frais de l'acquéreur. 7 juin—4 j ts

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

IL sera vendu, mercredi le 14 juillet 1841 à la Bourse St. Louis, à midi, pour le compte et risque de M. Michael Rigal qui n'ayant pas rempli aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 27 mars dernier.
Un lot de terre situé au faubourg Tremé de cette ville, formant une partie du lot No. [illegible] [illegible] l'Esplanade, et [illegible] l'ancien plan dressé par Joseph Pilié, voyer dans cette ville le [illegible] août 1822 et déposé dans l'étude de M. Carlile Pollock [illegible], le dit lot de terre [illegible] mesure [illegible] pieds [illegible] et les améliorations qui s'y trouvent.
Conditions: Neuf cents piastres comptant; la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit [illegible] billets [illegible] hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement [illegible] intérêt de 10 pour cent par an [illegible].
L'acte de vente par-devant A. Mazureau, not. public aux frais de l'acquéreur.
14 juin—8t 20 juin et 14 juil

LE soussigné au compte de la pharmacie Peychaud, prévient ses amis et le public qu'il a fait l'acquisition de la pharmacie de M. Paul Nerlin, située à l'encoignure des rues Dauphine et Vieille Levée, et il dirigera lui-même cet établissement.
Il espère mériter la confiance du public par les soins et l'exactitude qu'il apportera à remplir les ordonnances et les ordres qui lui seront confiés, et la qualité des marchandises qu'il maintiendra dans sa pharmacie.
On le trouvera chez lui à toute heure de la nuit.
La pharmacie sera sous la raison sociale Piot & Co.
9 juil—6 A. PIOT.

$50 DE RECOMPENSE.

[illegible] de la cour de mon grenier du [illegible] [illegible] un cheval bai brun avec une large [illegible] [illegible] à la personne qui aidera à savoir recouvrer [illegible] le susdit cheval.
M. MURPHY.

$50 DE RECOMPENSE.

[illegible] de mon établissement [illegible] [illegible] un cheval [illegible] sera donnée à celui qui ramènera le cheval chez
OWEN SULLIVAN
13 juillet—1m rue des trois Paul et [illegible]

CABARET A VENDRE. Un fond de Cabaret avec une bonne clientelle situé au coin des rues Camp et St. [illegible] dans la Municipalité, sera disposé à des termes avantageux. S'adresser sur les lieux. 7 juil—6

ON demande un élève en pharmacie bien recommandé et parlant allemand, anglais et un peu français. S'adresser au bureau de cette feuille.
9 juil—3 ab6j

TRAITS SUR PARIS à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co
10 juillet—6 26 rue Bienville

CIGARES de la Havane—Assortiment de diverses marques et qualités, tels que regalias, impériales, canones, lenma, Bayonetas et plusieurs autres en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO
13 juil 34, Vieille Levée.

GELEE de Guyave—Quelques barils, très fraîche, à vendre par J. M. CABALLERO
34, Vieille Levée

LA société qui existait sous la raison de veuve Z. Trudeau & co. fut dissoute le 1er juin 1840 par un acte enregistré au greffe du juge de la Paroisse St. Jacques No. 38.—La société qui a succédé [illegible].
29 juin—6 Z. TRUDEAU

PORC, jambons, lard, à vendre [illegible]
19 barils porc mess et prime, 160 do. jambons enveloppés, [illegible] qualité supérieure de [illegible] pièces de corde d'emballage du Kentucky, 200 rouleaux corde, 15 balles [illegible], 13 000 sacs de jute, [illegible] pes. [illegible], à vendre par LALVE BROTHERS.
20 juin—1 m 1 20, Vieille Levée

LES personnes qui ont des affaires à régler avec nous sont priées, pendant notre absence de cette ville, de s'adresser à MM. Benoist, Hackney & Co., rue du Camp No. 16.
21 juin—6t HOLLANDER & BRAUN

AVIS.

UN bon élève en Pharmacie parlant un peu l'anglais, pourra avoir une place très avantageuse en s'adressant au bureau de cette feuille. Nul n'a besoin de se présenter s'il n'a les capacités et les recommandations qui sont requises en pareil cas. 24 juin

BANQUE DES MARCHANDS

CETTE institution tire à vue sur New-York.
12 juil—6 R. COPLAND, caissier

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS
Nlle. Orléans, le 12 Juillet 1841.

LES actionnaires de la Compagnie de Navigation d'Orléans, sont notifiés par les présentes qu'une assemblée générale aura lieu dans le bureau de la compagnie, à l'encoignure de la rue Franklin et de la prairie à Condé, le, vendredi 30 du ce mois, à 6 heures du soir, pour délibérer sur les affaires générales de cette institution. Par ordre de la Direction,
12 juil—18 G. LEGENDRE, Secrétaire.

AVIS—Les personnes qui doivent à John Norwood, sont instamment priées de payer [illegible] qui ont des titres de Mr. Louis [illegible], sont priées d'en faire présentation.
Egalement les personnes qui doivent à l'ancienne maison Freyd et Norwood, dont John Norwood était le liquidateur, sont priées de payer au Soussigné Syndic.
13 juil—6 A. E. BARBERE, Syndic.